

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 2008

Présents : M. VERNISSE – Melle GOUBY - M. GODART - M. FRAISE – Mme LOCTOR – Mme HILLAIRAUD

M. DARCANGE - M. GAUTIER – M. NAVETAT - Mme TALON – Mme POUGET - Mme BOURRACHOT
M. BRUNNER – Melle DAJOUX - Mme MANGERET – M. DESMYTTER - M. BACQUET M.
SANCELME
Mme MONMINOUX.

Pouvoirs : . M. BOURET a donné pouvoir à M. NAVETAT
. M. FLERET a donné pouvoir à Mme MONMINOUX
. Melle DURAND a donné pouvoir à M. GODART

Absents : Mme PERRETTE

Mme TALON est désignée secrétaire de séance.

1 – RÉFECTION DE LA PASSERELLE QUI FRANCHIT LA BESBRE – AUTORISATION DÉLIVRÉE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché de travaux N° 10/2008 relatif à la réfection de la passerelle qui franchit la Besbre. Ce choix intervient à l'issue de la procédure négociée qui a été engagée, conformément aux articles 34 et 35-I-5°, 65 et 66 du Code des Marchés Publics.

La commission retient le groupement d'entreprises solidaires : METALSET (03290 – Dompierre-sur-Besbre)/B.R.S. (Béton Routes Sécurité – 69520 - Grigny) ; Mandataire : METALSET avec son offre s'élevant à 237.093,00 € H.T. (lot unique).

Le montant de l'offre est obtenu comme suit :

- Résultats de la consultation après négociation

		<u>Estimation maîtrise d'oeuvre</u>
- Montant de l'offre H.T : solution de base	236.583,00 € HT	228.110,00 € HT
- <u>Variantes</u> :		
- <u>Variante 1</u> :	11.400,00 € HT	10.800,00 € HT
platelage bois exotique		
- <u>Variante 2</u> :	7.920,00 € HT	6.600,00 € HT
platelage tôle lamée ou striée		
- <u>Variante 3</u> :	6.360,00 € HT	7.800,00 € HT
caillebotis métallique		
- <u>Options</u> :		
- <u>Option 1</u> :	11.900,00 € HT	3.400,00 € HT
rampes avec revêtement stabilisé type geochem		
- <u>Option 2</u> :	2.550,00 € HT	2.550,00 € HT
rampes avec enduit superficiel bicouche		
- Choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 Décembre 2008 à 15h00 :		
offre avec variante 3 soit	236.583	
- 8.400 base : platelage bois en chêne		
+ 6.360		

	234.543,00 € HT	
et option 2	+ 2.550	

Montant total	237.093,00 € HT	

Comparé à l'estimation du maître d'œuvre qui se chiffre à 230.660,00 € HT (avec la variante 3 et l'option 2), il existe un écart de + 2,79 % qui s'explique par :

- la volatilité des prix concernant l'approvisionnement en acier,
- la date de livraison souhaitée (en Juillet 2009) qui s'avère un délai plutôt court pour la réalisation d'un tel ouvrage,
- le faible nombre de candidats au départ ayant toutes les compétences demandées pour cet ouvrage particulier qui a hypothéqué quelque peu la mise en concurrence.

Suivant ces conditions, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le marché de travaux avec l'entreprise METALSET, mandataire du groupement d'entreprises constitué de METALSET et de B.R.S. Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'entériner le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution après négociation du marché de travaux relatif à la réfection de la passerelle qui franchit la Besbre, à savoir :

. Groupement d'entreprises lauréat : METALSET / B.R.S

. Montant de l'offre : 237.093,00 € H.T ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise METALSET (03290 – Dompierre-sur-Besbre), mandataire du groupement, pour le montant retenu et détaillé ci-dessus ;

- d'affecter la dépense d'investissement au Programme N° 605 – Réfection de la passerelle – Article 2313 ;

- de revoir en fonction le financement prévisionnel de l'opération ainsi qu'il suit :

FINANCEMENT PRÉVISIONNEL CORRIGÉ DE L'OPÉRATION

(par rapport à la délibération du 29/08/08)

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
- Travaux	237.093 (+ 8.983)	- Subventions : . Conseil Général de l'Allier	51.795
- Maîtrise d'œuvre	28.500	. P.A.P RTE	50.700
- Etude géotechnique	3.070	. Réserve parlementaire	8.000 (+
8.000)		du député	
(faite)		- Emprunt	140.000
- Frais de publicité et	3.000	- Autofinancement	26.168 (+ 983)
de reproduction des dossiers			-----
- Divers et imprévus	5.000		

TOTAL HT	276.663 (+ 8.983)	TOTAL	276.663 (+
8.983)			

2 – QUESTIONS DIVERSES

2 – 1 - ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune s'est vue décerner le 2^{ème} prix du concours départemental du camping fleuris. Cette distinction du Conseil Général de l'Allier vient souligner le soin particulier apporté par les jardiniers et les agents du camping à l'image de la structure d'hébergement saisonnière.

Le prix est assorti d'une donation d'ouvrages sur les jardins et de la remise d'un chèque d'un montant de 70,00 €. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'encaisser le chèque au nom de la commune sur le budget principal.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité l'encaissement d'un chèque de 70,00 € correspondant au 2^{ème} prix reçu à l'issue du concours départemental des campings fleuris. Il sera imputé à l'article 7473 - Départements du budget principal.

2 – 2 - AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA BLANCHISSERIE – LOT N°4 – ELECTRICITE – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire évoque au Conseil la nécessité de passer un avenant N° 1 au marché de travaux du lot N° 4 – Electricité attribué pour l'opération d'aménagement intérieur de la blanchisserie. Deux devis complémentaires ont été présentés en raison de la modification du cahier des charges de l'entrepreneur, la société CEMHEF SARL de Beaulon (03230) :

1°) Le recours à une machine laveuse essoreuse plus puissante oblige l'installation de disjoncteurs et coffrets supplémentaires ainsi que le passage d'un câble électrique plus gros

Montant de la dépense : 390,00 € HT

2°) Suite aux travaux entrepris il est apparu plus judicieux de déplacer le bouton du volet roulant de la blanchisserie

Montant de la dépense : 75,00 € HT

soit un total de : 465,00 € HT

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 Décembre 2008, a délivré un avis favorable à la prise en charge de cette dépense supplémentaire. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'entériner.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser pour les motifs invoqués la passation d'un avenant N° 1 au marché de travaux du lot N° 4 – Electricité conclu pour l'aménagement intérieur de la blanchisserie et confié à la société CEMHEF (03230-Beaulon) ; le montant du marché est porté à 2.115,00 € HT,

- de mandater Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

2 – 3 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 7 AU BUDGET PRIMITIF 2008

Monsieur le Maire présente au Conseil les derniers ajustements de crédit qu'il y a lieu d'adopter avant la clôture définitive de l'exercice 2008. Ils concernent uniquement le budget principal :

1° - Travaux en régie 2008 (validés lors de la séance du Conseil Municipal du 12 Décembre 2008)

Leur montant s'avérant finalement supérieur à la prévision, une ouverture de crédits supplémentaires est nécessaire pour permettre la passation des écritures comptables.

Décision modificative - ouverture de crédits :

- Dépenses de fonctionnement - Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 12.400,00 €
- Recettes d'investissement – Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 12.400,00 €

- Recettes de fonctionnement – Article 722 : Travaux en régie : 12.400,00 €
- Dépenses d'investissement – Article 2313 : Constructions : 12.400,00 €

2° - Prime de fin d'année accordée à un agent parti en retraite en cours d'année :

Montant calculé au prorata du temps de travail : 620,00 € x 8/12^{me} = 413,33 € brut équivalent à un montant net de 360,59 €

Virement de crédits du chapitre 011 au chapitre 012 :

- De l'article 6232 – Fêtes et cérémonies : 361,00 €
à l'article 64118 – Autres indemnités : 361,00 €

3° - Révision du POS :

Virement de crédits :

- De l'article 2315-programme 556 : Aménagement traverse de Dompierre : 1.000,00 €
à l'article 202-programme 604 : Révision du POS : 1.000,00 €

4° - Mise à disposition gratuite de la caserne des pompiers au SDIS de l'Allier

- Valeur d'actif du bâtiment

. Centre de secours N° d'inventaire : 40
Date : 1996
Valeur d'acquisition : 1.475.324,18
Amortissement : néant

- Valeur nette à transférer

. Ecriture à passer pour la commune : Budget principal
- Débit : Compte 2424 : 1.475.324,18
- Crédit : Compte 21318 : 1.475.324,18
. Ecriture à passer pour le SDIS de l'Allier : Budget principal
- Débit : Compte 217312 : 1.475.324,18
- Crédit : Compte 1027 : 1.475.324,18

Ces écritures figureront sur le procès-verbal de mise à disposition signé par les parties.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget principal 2008 approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 29 Février 2008,

Vu les décisions modificatives numérotées de 1 à 6,

Vu la nécessité de procéder à des ajustements de crédit avant la clôture de l'exercice 2008,

Vu les ouvertures et virements de crédits présentés,

Vu l'avis favorable délivré par la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITÉ

la Décision Modificative n° 7 au Budget Primitif 2008, telle qu'elle est mentionnée ci-dessus ; Monsieur le Maire est mandaté pour effectuer les mouvements de crédits sollicités.

3 - INFORMATIONS DIVERSES

. Démission de M.F. LOCTOR de la Présidence de l'Office de Tourisme Communautaire – Présidente de 2003 à 2008, elle est félicitée pour son engagement dans le tourisme

. Mise à jour du plan d'épandage des boues – Réunion de présentation du dossier le Mercredi 07 Janvier 2009 à 15H30 – Salle du Conseil Municipal

. Population de la commune retenue par l'INSEE au 1^{er} Janvier 2009 : 3.395 habitants

. population municipale : 3.307

. population comptée à 88

3.395

. Nombre de chômeurs : 140

- . Conservatoire des Sites de l'Allier : Inauguration de nouveaux locaux le Vendredi 07 Janvier 2009 à 16H30 – Châtel de Neuve. Messieurs L. DESMYTTER et F. FLERET représentent le Conseil Municipal.
- . Période des soldes 2009 : du Mercredi 07 Janvier 2009 au Mardi 10 Février 2009 inclus.
- . Vœux du Préfet : Jeudi 08 Janvier 2009 à 17H00 – Mmes G. BOURRACHOT ET D. TALON représentent le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40 .